

# MINUSMA HEBDO

BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA MINUSMA • numéro 80 • avril 2017

## LE DDR, LA LUTTE ANTI-MINES : DES PRIORITÉS POUR L'ONU AU MALI

**MALI** : LE RENFORCEMENT DE LA MINUSMA ET L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX, DEUX PRIORITÉS SELON LE NOUVEAU CHEF DES CASQUES BLEUS

**GAO** : LA MINUSMA INITIE L'OPÉRATION EUPHORBIA-14 POUR SÉCURISER LES PERSONNES ET LEURS BIENS

MISSION MULTIDIMENSIONNELLE • PROTECTION DES CIVILS • PAIX & COHÉSION SOCIALE •  
ACCORD DE PAIX : LA SOLUTION • FORUM COMMUNAUTAIRE • DIALOGUE INCLUSIF • REFORMES  
DU SECTEUR DE SÉCURITÉ • ACCORD D'ALGER • ENSEMBLE REUSSIR LA PAIX



MINUSMAHEBDO

80

## SOMMAIRE

## DANS CE NUMÉRO

**3** DDR : UN EXERCICE DE SIMULATION POUR ACTIVER LE PROCESSUS

**5** MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PUBLIÉ À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LA SENSIBILISATION AU PROBLÈME DES MINES ET L'ASSISTANCE À LA LUTTE ANTI-MINES

**DOSSIER** : LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

**6** DISCOURS DU SG ADJOINT AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, M. JEAN-PIERRE LACROIX, DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

**9** LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU S'ENGAGE DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ À AMÉLIORER DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX « AUX ABOIS »

**20** MALI: LE RENFORCEMENT DE LA MINUSMA ET L'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX, DEUX PRIORITÉS SELON LE NOUVEAU CHEF DES CASQUES BLEUS

**28** RÉGION DE GAO : LA MINUSMA INITIE L'OPÉRATION EUPHORBIA-14 POUR SÉCURISER LES PERSONNES ET LEURS BIENS

**32** EN BREF

**33** COMMUNIQUÉS



## DDR : UN EXERCICE DE SIMULATION POUR ACTIVER LE PROCESSUS

Le 3 avril 2017, la commission nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CNDDR) et la commission d'intégration ont réalisé le tout premier exercice de simulation au Camp militaire du Génie de Bamako, sur instruction du ministre malien de la Défense et des anciens combattants. Y étaient présents, la Représentante Spéciale adjointe de la MINUSMA, Coordinatrice humanitaire et coordinatrice du système des Nations Unies au Mali, Mme Mbaranga Gasarabwe, ainsi que les représentants des mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu d'Alger, dont le président de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), M. Al Ag Abass Ag Intalla et M. Mohamed Almoudoud Ag Hamada de la Plateforme.

L'objectif de cet exercice était de permettre aux participants de se familiariser avec le déroulement du processus de Cantonnement - DDR - Intégration, en prélude à la phase pilote. Cette dernière concernera les éléments du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) de Gao et se tiendra au site de Cantonnement de Fafa, dans la région de Gao.

### UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA MINUSMA APPUIE LE DDR

La MINUSMA soutient cet exercice et l'ensemble du processus, à travers une équipe pluridisciplinaire composée de civils, militaires et policiers onusiens, dont la Force et la Police des Nations Unies (UNPOL), la section du Réforme du Secteur de la Sécurité-Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (RSS-DDR), la Division des droits de l'homme et de la Protection (DDHP), l'Unité VIH/SIDA, celles du Genre et de la Protection de l'enfant. D'autres partenaires humanitaires et agences des Nations Unies en font partie, tels que le Groupe de travail Inter-Agence de DDR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfant (UNICEF), l'organisation des Nations Unies pour la Migration (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Service de lutte anti-mines des Nations (UNMAS).

La section RSS-DDR est chargée de coordonner l'appui de la Mission onusienne au processus cantonnement-



**Adoptez l'éco-attitude**  
N'imprimez ce document  
que si cela est nécessaire !



DDR et intégration, en étroite collaboration avec la CNDDR et la Commission d'intégration. Cet appui multiforme (technique, financier, logistique) vise à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix issu du processus d'Alger, selon ce qu'a fait savoir M. Ndiaga Diagne, chef de DDR à la MINUSMA.

Le Service de lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) est aussi impliqué en amont dans le processus, en contribuant à la formation du personnel chargé de la mise en œuvre du DDR. UNMAS continuera d'assister sur le terrain dans la prise en charge et le stockage des armes et des munitions. « L'UNMAS apporte ses conseils et dispense de la formation pour que le processus se passe bien dans les lignes de désarmement. Au moment où les soldats déposeront leurs armes, on assistera dans la prise en charge et le stockage des armes et des munitions, avec les normes de sécurité nécessaires », a expliqué Michel Sébastien, responsable de l'UNMAS.

Dans le cadre de cette simulation, 16 tentes avaient été érigées sur la place d'armes de la Base militaire du Génie, dont 12 représentaient les différentes étapes à franchir par un ex-combattant dans le cadre du processus DDR. A noter qu'une dizaine de jeunes soldats maliens ont joué avec enthousiasme le rôle d'ex-combattants. « La première chose est le contrôle sécuritaire minutieux avant même que l'élément n'accède à la réception », a fait remarquer le président de la Commission Nationale de DDR (CN-DDR), Zahabi Ould Sidi Mohamed, également.

Après l'accueil sur le site, chaque ex-combattant sera dirigé successivement vers la réception, la zone du désarmement, la salle d'enregistrement biométrique

avec prise d'empreinte digitale et attribution d'une carte, puis à l'atelier de tests militaires élémentaires. Ensuite, il passera une visite médicale, ira au service d'information, de conseils et d'orientation, suivi d'un entretien avec la cellule de prise en charge psycho-social, avant de participer à des séances de formation et de sensibilisation. Un autre aspect important est celui de la vérification de la nationalité et de l'entretien individuel avec l'équipe conjointe des droits de l'homme. C'est après avoir franchi ses différentes étapes qu'il sera intégré « s'il satisfait aux critères d'intégration émis par la Commission d'Intégration, ou réinséré socio économiquement, à travers un des projets du programme national DDR », a ajouté le président de la Commission d'Intégration, le Général de Division Gabriel Poudiougou.

Il existe également un espace logistique où seront remis tous les accessoires nécessaires pour le séjour des ex-combattants sur le site de cantonnement, ainsi qu'un certificat de démobilisation et le filet de sécurité, au moment de leur sortie du site. Tenant compte des principes de droit international humanitaire, des questions de genre et de la protection de l'enfant, les enfants et les femmes combattantes seront abrités dans des zones de vie séparées de celles des hommes. Une clause qui figure déjà sur le document du « Mode opératoire du cantonnement », dûment signé par toutes les parties concernées.

### LA MINUSMA SALUE LES AVANCÉES DANS LE PROCESSUS

La Représentante spéciale adjointe de la MINUSMA, à la fois Coordinatrice humanitaire et coordinatrice du système

des Nations Unies au Mali, Mme Mbaranga Gasarabwe, a salué la synergie d'action entre la partie malienne et les groupes signataires de l'Accord pour la paix. « Le planning est fait, les ressources sont disponibles et la MINUSMA accompagne pleinement le processus. Nous nous réjouissons que toutes les parties soient présentes pour analyser ce qui va se passer sur le terrain, avec leur approbation suite à cet exercice », a-t-elle indiqué. Par ailleurs, Mme Gasarabwe a invité tous les acteurs à veiller à la stricte application des principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier envers les femmes et les enfants.

Du côté de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), l'engagement est pris d'informer leurs membres des étapes comprises dans le processus. « Cet exercice évitera les mauvaises surprises sur le terrain afin que tous soient aptes à le conduire. Au retour du président de la CMA dans nos différentes bases, il informera tous les éléments sur le processus », a expliqué le porte-parole de la CMA. Celui-ci a aussi invité les combattants à s'impliquer dans le processus avec un sens élevé de responsabilité pour que l'Accord de paix que nous avons signé se mette en œuvre de la façon la plus paisible possible. « Il y a beaucoup d'espoir et d'avancées, surtout au niveau du DDR et de la Réforme de la Sécurité », comme l'a souligné Mme Gasarabwe. Selon le président de la CNDDR, la MINUSMA fournit un appui logistique et technique dans la mise en œuvre du DDR et a mis à la disposition de l'Etat malien toutes les ressources pour rendre effective la phase pilote sur le site de cantonnement à Fafa, dans deux semaines.

## MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PUBLIÉ À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LA SENSIBILISATION AU PROBLÈME DES MINES ET L'ASSISTANCE À LA LUTTE ANTI-MINES



Les conflits se multiplient dans le monde et ils sont de plus en plus reliés les uns aux autres. Il est particulièrement préoccupant de constater que, souvent, les belligérants n'ont aucun scrupule à prendre des civils pour cible, au mépris du droit international humanitaire.

Les engins explosifs improvisés font, chaque année, des milliers de morts et de blessés parmi les civils.

Ces dispositifs pernicieux sont dissimulés dans des logements et des écoles, semant la terreur parmi les populations locales.

Ces 20 dernières années, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont enlevé des mines et des restes de guerre explosifs sur de vastes étendues. Ces terres, naguère dangereuses et improductives, ont été restituées aux habitants, qui ont ainsi pu reconstruire leurs communautés. Le déminage de routes et de pistes d'atterrissage a facilité l'action des organismes à vocation humanitaire.

L'ONU a apporté une aide médicale aux victimes et, grâce à ses activités de sensibilisation, des millions de personnes ont appris à vivre en sécurité au cours ou au lendemain d'un conflit. Elle a aussi formé des milliers d'hommes et de femmes et les emploie à des activités de lutte anti-mines qui favorisent et préservent la paix.

Je remercie ces gens courageux, dont l'action permet de sauver des vies. Je félicite le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte anti-mines d'avoir œuvré dans une perspective axée sur l'être humain et ses besoins.

Et je rends hommage au Service de la lutte anti-mines de l'ONU pour le rôle mobilisateur qu'il joue depuis près de 20 ans, ainsi que pour son courage et son attachement à la paix. Sans la lutte anti-mines, la paix ne peut être complète.

J'invite instamment tous les États Membres à maintenir cette question au premier rang des préoccupations mondiales, lorsqu'il s'agit de négocier la paix, de s'employer à limiter les effets préjudiciables des conflits ou de mener une action humanitaire d'urgence dans les zones de guerre.

La lutte anti-mines établit les fondements d'un relèvement et d'un développement durables. Nul ne devrait continuer à vivre dans la crainte d'être tué lorsque les combats ont pris fin.



# LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

**6** AVRIL

## DISCOURS DU SG ADJOINT AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, M. JEAN-PIERRE LACROIX, DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ



L'allocution prononcée fait foi

Madame la Présidente,

Distingués membres du Conseil de sécurité,

Excellence Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération internationale,

[Madam President I would like to thank you for your kind words]

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse au Conseil de sécurité pour la première fois depuis ma nomination à la tête du Département des opérations de maintien de la paix. A cet égard, je souhaite rendre hommage à mon prédécesseur, Hervé Ladsous, pour son dévouement et ses efforts inlassables au profit de la paix. Soyez assuré que c'est avec détermination et conviction que je relève le défi qui m'a été confié et c'est avec la plus grande franchise et transparence que j'entends travailler avec le Conseil de sécurité.

Il y a deux semaines environ, j'ai eu l'opportunité, avec Hervé Ladsous, de me rendre au Mali et m'entretenir avec ses autorités, notamment le Président Ibrahim Boubacar Keïta ; les membres du Gouvernement dont le Ministre Abdoulaye Diop; la médiation internationale, dont je salue son chef de file, l'Algérie; ainsi que le personnel de la MINUSMA et l'équipe pays des Nations Unies, qui font un travail remarquable, et ce dans des conditions difficiles.

Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général qui vous est soumis, ces derniers mois ont enregistré des progrès positifs dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Malgré l'attaque ignoble perpétrée contre le camp du mécanisme opérationnel de coordination à Gao le 18 janvier, l'opérationnalisation des patrouilles mixtes dans cette ville est effective depuis le 20 février. Après Gao, Kidal et Ménaka, le Comité de suivi de l'Accord a annoncé hier l'installation des autorités intérimaires à Taoudenni et à Tombouctou avant le 13 avril. Ces avancées illustrent le retour graduel de l'autorité de l'État dans le nord du Mali dans le cadre des arrangements intérimaires et la MINUSMA, notamment à travers l'usage actif de ses bons offices, met tout en œuvre pour aider les parties à obtenir des résultats concrets sur le terrain. Nous devons, cependant, nous assurer que ces nouvelles autorités et unités mixtes disposent des moyens adéquats pour remplir leurs responsabilités politiques et sécuritaires et que les services de base soient mis rapidement à la disposition des populations. De plus, il est primordial de clarifier la durée de ces arrangements intérimaires compte tenu de leur début tardif, ainsi que le statut des groupes dissidents vis-à-vis de la CMA et de la Plateforme dans le cadre des mécanismes de suivi. Les autorités maliennes nous ont indiqué que ces questions sont en cours de discussion.

En ce sens, la Conférence d'entente nationale (CEN) qui s'est conclue ce dimanche 2 avril fut une occasion unique de rassembler les différents segments de la population malienne ainsi que les parties signataires. Malgré une participation tardive de certains acteurs clés, tels que la Coordination des mouvements de l'Azawad et de l'opposition politique, les Maliens et Maliennes des différentes régions du pays ont pu se parler pour la première fois depuis la crise de 2012. Nous espérons que les avancées réalisées durant ces cinq jours serviront de socle à l'élaboration d'une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et enrichiront le processus de révision constitutionnelle, conformément aux dispositions fixés dans l'Accord de paix.

Cependant, avec les élections de 2018 en ligne de mire et en dépit des avancées des derniers mois, nous ne pouvons pas ignorer les retards importants enregistrés et de la fragilité des gains réalisés. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'Accord demeure lente. La stratégie nationale sur la réforme du secteur de la sécurité n'est pas finalisée. Les critères d'intégration des combattants issus des groupes signataires n'ont pas été encore déterminés et les huit sites de cantonnement construits par la MINUSMA demeurent vides. Des réformes à plus long terme sur le plan institutionnel et sécuritaire sont nécessaires, notamment concernant le futur de l'armée nationale reconstituée. Cette absence de clarté sur le cadre institutionnel entrave les efforts sur le terrain et ne contribue pas à instaurer un climat de confiance entre les parties. Une telle situation, favorise la fragmentation du paysage sécuritaire et politique et complexifie davantage notre travail pour la paix. A cet effet, il est plus que jamais important pour la MINUSMA de poursuivre avec vigueur son rôle politique et son soutien au processus de paix.

Madame la Présidente,

Sur le front sécuritaire, la situation demeure préoccupante. Les attaques des groupes terroristes continuent et sont de plus en plus sophistiquées. Je rends hommage à la MINUSMA et particulièrement à la mémoire des soldats qui ont perdu leur vie au service de cette opération. Je rends également hommage à la mémoire du soldat français de l'opération Barkhane qui a perdu la vie hier. Comme vous le savez, une nouvelle alliance, regroupant les groupes terroristes les plus actifs au Mali s'est créée sous la bannière d'Al Qaeda et la direction de Iyad ag Ghali (chef d'Ansar Edine). Le groupe Daesh, quant à lui, fait lentement son apparition dans la bande Sahélienne. Cette convergence de menaces est particulièrement préoccupante dans un contexte où souvent la présence de l'État est faible ou parfois inexistante, et où la mise en œuvre de l'Accord de paix doit encore se traduire en des résultats tangibles sur le terrain.

De plus, le centre du pays demeure le théâtre de vives tensions intercommunautaires, elles-mêmes attisées par des groupes extrémistes qui, défiant l'autorité de l'Etat, procèdent à des assassinats ciblés et forcent à la fermeture des écoles dans certaines localités, privant les enfants d'une éducation. En réponse à cette situation, les autorités maliennes ont élaboré un Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC), que je salue. Cette approche multidimensionnelle est nécessaire et bienvenue, et la MINUSMA va continuer de la soutenir.

En toile de fond, les réseaux transfrontaliers criminels demeurent très actifs. Les revenus générés de ces trafics illicites sont une aubaine financière pour les groupes terroristes sévissant dans le nord du Mali. Les retards accusés dans le processus de paix et la présence souvent insuffisante de l'autorité de l'Etat fournissent une opportunité aux ennemis de la paix pour assouvir leurs intérêts économiques. Cette situation est intenable et doit cesser. Compte tenu de la nature transfrontalière de ces réseaux, une approche régionale est nécessaire.

Nous saluons les efforts du G5 Sahel visant à mettre en place une force régionale avec comme première étape, un travail renforcé de coopération transfrontalière. Nous sommes en train d'explorer comment nous pourrions soutenir de manière efficace cette initiative afin qu'elle contribue de manière positive au travail de la MINUSMA et de la Force française Barkhane. Cependant, ne perdons pas de vue la nécessité d'inscrire les efforts de stabilisation et de paix au Mali dans le cadre de l'Accord de paix. Des complémentarités et des opportunités existent entre les efforts de maintien de la paix et cette initiative régionale et nous tacheront de les articuler avec nos partenaires. Dans l'immédiat, la MINUSMA renforcera son appui aux forces armées maliennes et soutiendra résolument la mise en œuvre des réformes envisagées dans le secteur de la défense et de la sécurité.

Madame la Présidente,

Dans ce contexte, la MINUSMA continuera à jouer un rôle majeur - sur les plans politique et sécuritaire - notamment en tant qu'un des principaux pourvoyeurs de stabilité dans le nord et une partie du centre du pays. Pour ce faire, la MINUSMA prend les mesures nécessaires afin d'ajuster ses priorités et sa posture selon les enjeux et les progrès réalisés sur le terrain, conformément à son mandat, tout en gardant à l'esprit la sécurité de son personnel et l'objectif de fournir le meilleur soutien possible. Nous poursuivons également nos efforts de mobilisation auprès des pays contributeurs, en explorant des partenariats et concepts novateurs afin de combler nos lacunes opérationnelles. Si nous ne sommes toujours pas arrivés à déployer les 2.049 personnels militaires et 480 personnels de police autorisés par la résolution 2295 (2016), des perspectives très concrètes de progrès existent et nous sommes déterminés à tout faire pour qu'elles se matérialisent au plus vite : le déploiement de la force de réaction rapide de la Mission en Côte d'Ivoire au Mali, initialement prévu pour février, devrait intervenir entre mai et octobre cette année. Quant au bataillon de combat logistique, le Sri Lanka déploiera une compagnie en juillet et l'Égypte déploiera trois compagnies entre les mois de juillet et décembre. Nous poursuivons également nos efforts pour le déploiement d'autres capacités y compris des hélicoptères de transport, d'attaques, etc.

There are, at this stage, three important points.

· First, the need to continue to strongly encourage the parties to redouble their efforts to accelerate the implementation of the peace agreement and to clarify the next steps once the interim period expires in June.

· Secondly, we need to address the scourge of transnational organised crime and its impact on the peace efforts. On this particular aspect, the Security Council has already expressed its intention to consider targeted sanctions against spoilers. We believe it is time to consider establishing such a sanctions regime.

· Finally, in light of the prevailing political and security situation MINUSMA continues to adjust its priorities and posture, within the existing mandate, in order to provide the best support. We will revert in due course if any adjustments to MINUSMA mandate are required, in particular in our next end of mandate report.

Madam President, I thank you for your attention.

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU S'ENGAGE DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ À AMÉLIORER DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX « AUX ABOIS »

Reconnaissant que les opérations de paix des Nations Unies étaient « aux abois » et « dépassées », le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, s'est engagé, cet après-midi, devant le Conseil de sécurité, à améliorer leur efficacité en termes de coût, « tout au long de leur cycle de vie », et à préserver « leur utilité » en proposant neuf domaines de réforme.

« Au Secrétariat, nous devons être plus efficaces, plus efficaces et mieux rendre compte de notre action », a-t-il dit, répondant, ce faisant, à l'appel de la déléguée des États-Unis, qui a plaidé pour une évaluation de l'efficacité de chaque opération. Celle-ci en a profité pour indiquer que les discussions budgétaires à venir sur le financement de l'ONU ne préfiguraient nullement « un retrait des États-Unis ».

Certaines délégations ont tenu à souligner la dynamique d'amélioration que connaissent ces opérations, véritable « joyau de la couronne des Nations Unies » pour le délégué du Royaume-Uni, ainsi que la modicité de leur coût: 8 milliards par an. « Huit milliards ce n'est même pas 10% de ce qu'ont coûté, chaque année, pendant 13 ans, les seules opérations en Iraq et en Afghanistan au budget américain », a souligné le délégué de la France.

La présidence américaine avait fait distribuer, dans le cadre de ce débat, un document de réflexion\* afin d'inviter les membres du Conseil à réfléchir à la question suivante: « Les missions actuelles sont-elles toujours adaptées à l'objectif du Conseil? »

Au 31 janvier 2017, il y avait 99 034 membres du personnel en tenue, dont 85 408 soldats et 12 786 policiers, en poste dans le cadre de 16 opérations de maintien de la paix. Plus de 3 500 soldats de la paix tombés ont donné leur vie depuis la création de l'Organisation.

M. Guterres a entamé son intervention en rappelant que l'objectif de chaque mission de maintien de la paix était de sauver des vies, d'empêcher des atrocités massives, de préparer le terrain en vue d'instaurer la stabilité et une paix durable et « se retirer ».

Il a néanmoins reconnu que certaines des plus grandes opérations de l'ONU étaient dissociées des processus politiques, « sans réelle perspective de progrès », et que la confiance en l'Organisation avait été ébranlée par des « terribles affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles »

Afin de remédier à ces défis, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'une stratégie globale prenant en compte toutes les dimensions de la paix, « de la prévention, du règlement des conflits, du maintien de la paix, de sa consolidation ou du développement à long terme ». Il a également appelé à fermer les opérations ayant atteint leurs objectifs et remodeler celles ne répondant plus aux besoins sur le terrain.

M. Guterres a mentionné neuf domaines de réforme à plus long terme, soulignant en premier lieu la nécessité d'une plus grande efficacité et d'un meilleur respect du principe de responsabilité. Il a aussi demandé que les opérations de maintien de la paix soient dotées par le Conseil de « mandats clairs, réalistes et actualisés », assortis de mécanismes pérennes de financement.

Il a défendu un rôle plus actif des femmes dans les opérations de paix, une amélioration de la planification, du contrôle et de la direction des opérations et un approfondissement des liens avec les partenaires régionaux et sous-régionaux.

Un engagement salué par l'ensemble des délégations, certaines d'entre elles tenant, avant toute chose, à souligner le caractère « irremplaçable » de ces opérations et la nécessité de formuler un « diagnostic juste ». « Qui d'autre voudrait, et pourrait, assurer la protection des civils sur autant de théâtres risqués », a déclaré le



délégué de la France, appuyé par son homologue de la Suède.

Le débat a été néanmoins dominé par les critiques, de la part notamment des États-Unis. La déléguée de ce pays a indiqué que les missions ne fonctionnaient souvent pas de manière satisfaisante comme au Darfour ou au Soudan du Sud. De même, a-t-elle dénoncé une « dérive » de certaines missions, dont les effectifs connaissent une inflation sans rapport avec leurs tâches.

Le délégué de la Fédération de Russie a, lui, fustigé les « pratiques funestes » du Secrétariat comme le déploiement de composantes chargées de surveiller les droits de l'homme et la prévention des violences sexuelles, qui incombent souvent à des personnels civils particulièrement « coûteux ». Il a en outre déploré la trop grande attention portée sur les droits de l'homme, suscitant des « protestations » de la part des pays hôtes.

Le consentement du pays hôte au déploiement d'une opération de paix a été une autre pomme de discorde lors de ce débat. « L'histoire montre qu'il est nécessaire d'envoyer des Casques bleus lorsque le gouvernement ne protège pas la population », a affirmé le délégué du Royaume-Uni.

Une position rejetée par les représentants de la Bolivie, de l'Égypte et de la Russie, cette dernière soulignant la nécessité de ne pas « artificiellement » politiser le maintien de la paix et, pour les Casques bleus, de ne pas prendre part aux conflits.

\* S/2017/287

## OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

### Examen des opérations de paix

Lettre datée du 4 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/287)

Déclarations

« Partout dans le monde, les Casques bleus sont l'expression concrète de la détermination de la Charte des Nations Unies "à préserver les générations futures du fléau de la guerre" », a affirmé M. ANTÓNIO GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU. Il a indiqué que les réalisations des opérations de paix étaient une source de grande fierté, tandis que les échecs douloureux amenaient l'ONU à s'améliorer.

« Cinquante-quatre missions ont achevé leur mandat et mis fin à leurs activités », a-t-il dit, ajoutant que deux autres le feraient dans les mois à venir. M. Guterres a avancé que chaque mission de maintien de la paix avait pour objectif d'accomplir la mission qui lui a été confiée, de sauver des vies, d'empêcher des atrocités massives, de préparer le terrain en vue d'instaurer la stabilité et une paix durable et « se retirer ».

« Ces missions doivent aussi, tout au long de leur cycle de vie, être efficaces en termes de coût. » Il a rappelé que le budget du maintien de la paix représentait aujourd'hui moins de 0,5% des dépenses militaires mondiales. Plus de 3 500 soldats de la paix tombés ont donné leur vie pour les idéaux de la Charte des Nations Unies, a également rappelé le Secrétaire général.

Il a souligné la complexité des environnements opérationnels dans lesquels les opérations de paix évoluent, ainsi que l'écart entre les ambitions et leurs capacités et entre les objectifs et les ressources à disposition. « C'est pourquoi les opérations de maintien de la paix semblent souvent aux abois, dépassées par l'ampleur de leur tâche », a convenu M. Guterres.

Le Secrétaire général a mentionné les autres défis que sont l'hostilité ou le manque de coopération des gouvernements hôtes, les sérieuses difficultés sécuritaires en raison du terrorisme et la criminalité transnationale. Certaines de nos plus grandes opérations sont dissociées des processus politiques et semblent être dans l'impasse, sans réelle perspective de progrès, a-t-il dit.

« Ce sont les défis que nous devons affronter », a continué le Secrétaire général. « Au Secrétariat, nous devons être plus efficaces, plus efficaces et mieux rendre compte de notre action. » Il a demandé le soutien fort de l'Assemblée générale, l'appui des pays contributeurs de troupes et celui, « total », des pays hôtes. « Et

surtout, nous comptons sur ce Conseil pour faire preuve d'unité et adopter des mandats clairs et réalisables. » Il a reconnu que la légitimité et la confiance placées dans l'ONU par les habitants du monde entier avaient été ébranlées par les terribles affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui ont terni la réputation des Nations Unies partout dans le monde, y compris celle des missions de maintien de la paix. « J'ai présenté mon plan visant à lutter contre ce fléau et je suis déterminé à le mettre en œuvre, avec votre soutien. »

Le Secrétaire général a souligné la nécessité d'une stratégie globale appuyant les missions de paix dans leur diversité et prenant en compte l'ensemble du continuum de la paix, « de la prévention, du règlement des conflits, du maintien de la paix, de sa consolidation ou du développement à long terme ».

Cette stratégie doit reposer sur deux principes fondamentaux, a-t-il poursuivi. « Premièrement, il n'existe pas de solutions toutes faites. » M. Guterres a rappelé que certaines missions avaient des mandats simples mettant l'accent sur la séparation des belligérants ou la surveillance des cessez-le-feu dans un environnement relativement stable, tandis d'autres disposaient de mandats plus solides en vue de protéger les civils et faire face à de multiples groupes armés. La protection des civils continuera d'être une priorité essentielle pour le maintien de la paix, a-t-il assuré.

Le Secrétaire général a reconnu que les stratégies politiques, les systèmes de gestion et l'administration de l'ONU n'étaient pas conçus pour soutenir ces missions efficacement. « Nous devons tenir compte de la diversité géographique des missions et de leur évolution dans le temps pour leur donner une marge de manœuvre sans entraîner de coûts supplémentaires », a-t-il dit.

« Deuxièmement, la réussite de chaque mission dépend du processus politique et de la participation active de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements », a-t-il poursuivi, en soulignant le rôle essentiel du Conseil dans la réalisation de ces engagements et coopération. Il a promis son soutien personnel à cet objectif et rappelé qu'il avait déjà parlé devant ce Conseil de l'urgence et de la nécessité d'une montée en puissance de la diplomatie pour la paix.

Parmi les importantes réformes récentes du maintien de la paix, M. Guterres a mentionné l'augmentation du nombre de pays fournisseurs de troupes et de police, l'amélioration de la rapidité de déploiement des forces et l'utilisation de technologies modernes qui aident à l'analyse de situation. « Nous avons décentralisé les fonctions essentielles et renforçons actuellement la gestion de la performance et le respect du principe de responsabilité », a soutenu le Secrétaire général.

Il a précisé que ces réformes avaient réduit le coût de chaque soldat de la paix de 18% depuis 2008 et conduit à des réductions considérables du nombre de personnel civil.

« Mais il reste encore beaucoup à faire. » À court terme, le Secrétaire général a souligné la nécessité de fermer les opérations ayant atteint leurs objectifs et de réformer celles qui ne répondent plus aux besoins sur le terrain. « Nos missions en Côte d'Ivoire et au Libéria arrivent à leur terme, et nous devons envisager des réformes et des stratégies de sortie pour d'autres missions déployées de longue date. »

Il a expliqué qu'en Haïti l'ONU était prête à transformer sa mission afin qu'elle se concentre sur le soutien politique, le renforcement des institutions et le développement. Au Darfour, l'évolution de la situation sur le terrain pourrait nécessiter une réduction sensible des forces, a relevé M. Guterres.

« Chaque mission doit être considérée dans son contexte politique particulier », a-t-il dit, en se félicitant de la décision unanime du Conseil de renouveler le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Il a mentionné neuf domaines de réforme à plus long terme.

« Premièrement, j'ai créé une équipe chargée d'examiner comment nous pouvons améliorer notre architecture de paix et de sécurité, qui me présentera ses conclusions d'ici juin », a-t-il dit.

« Deuxièmement, il nous faut faire preuve d'une plus grande efficacité et d'un meilleur respect du principe de responsabilité. Nous avons besoin d'une plus grande efficacité et reddition des comptes. » Il a convenu que

trop de règles et de règlements du Secrétariat semblaient avoir pour but de prévenir plutôt que de faciliter le travail de l'ONU. « Je suis résolu à changer cette situation, et j'espère que les États Membres appuieront ma démarche, y compris à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. »

Troisièmement, M. Guterres a indiqué que les opérations de maintien de la paix nécessitent des mandats clairs, réalistes et actualisés de la part de ce Conseil, « assortis de priorités bien définies et d'un calendrier adapté, et suffisamment souples pour pouvoir évoluer dans le temps ».

« Quatrièmement, les femmes doivent jouer un rôle beaucoup plus actif dans les opérations de paix et être présentes dans les contingents, les effectifs de police et le personnel civil », a-t-il dit, ajoutant que la participation des femmes augmentait les chances d'une paix durable et réduisait l'incidence des abus sexuels et de l'exploitation.

En cinquième lieu, le Secrétaire général a plaidé une amélioration de la planification, du contrôle et de la direction des opérations. « La création d'un comité exécutif et le renforcement de la coopération entre le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix visent précisément à remédier à ce problème », a-t-il affirmé. Il a prévu également d'aller plus loin dans la décentralisation pour donner davantage d'autonomie à ses représentants spéciaux.

« Sixièmement, nous devons recourir plus systématiquement aux technologies modernes. Cela nous aidera à accroître notre souplesse et notre mobilité. » Le Secrétaire général a indiqué qu'il « comptait » sur les pays en capacité de le faire pour qu'ils augmentent leurs contingents.

En septième lieu, il a insisté sur l'importance de sensibiliser le public aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme outils nécessaires pour la sécurité, obtenant de surcroît des résultats.

« Huitièmement, nous devons resserrer nos liens avec nos partenaires régionaux et sous-régionaux », a-t-il dit, citant parmi eux l'Union africaine, l'Union européenne ou bien encore la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Enfin, M. Guterres a rappelé que ces partenariats devaient être basés sur un financement solide et prévisible. « J'espère que le Conseil examinera la possibilité d'appuyer les missions auxquelles il donne son aval, soit au moyen des contributions des États Membres, soit par la promotion d'autres mécanismes de financement prévisible. »

En conclusion, M. Guterres a affirmé que les opérations de paix étaient à la croisée des chemins. « Notre tâche consiste à faire en sorte qu'elles gardent toute leur utilité en leur confiant des mandats clairs et réalisables, en leur proposant des stratégies efficaces et en leur fournissant l'appui nécessaire. »

M. FODÉ SECK (Sénégal) a reconnu qu'il y avait aujourd'hui un réel besoin d'adapter les opérations de maintien de la paix aux défis propres à chaque théâtre d'opération. Par exemple, en dépit de la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement et les principaux groupes armés, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) opère dans un environnement délicat marqué par des attaques ciblées contre le personnel des Nations Unies, les populations et les infrastructures civiles.

Malgré l'adoption du concept stratégique révisé conformément à la résolution 2295 (2016), plusieurs besoins demeurent insatisfaits, et la Mission peine encore à réunir les capacités nécessaires, a-t-il regretté.

Lorsqu'elles disposent de mandats clairs, réalistes et réalisables tout en bénéficiant de l'appui politique nécessaire, les opérations de paix restent l'un des outils les plus souples et les plus adaptés dont l'ONU dispose pour faire face aux défis du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a estimé le représentant.

Hélas, elles sont confrontées aujourd'hui, plus que jamais, à des obstacles qui les empêchent de remplir leur mandat, a-t-il regretté. Les exemples de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), montrent combien la dimension

politique est essentielle. Au-delà du consentement, c'est la coopération de l'État hôte que nous devons chercher à sécuriser, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, une stratégie politique viable doit sous-tendre l'action des missions onusiennes. Les Casques bleus, a élaboré le délégué sénégalais, peuvent aider à établir, soutenir et accompagner un processus politique pour protéger les civils, en aidant les acteurs nationaux à respecter leurs obligations.

Dans cet esprit, il a préconisé « un engagement politique du Conseil de sécurité avant le déploiement et pendant toute la durée de vie des missions ». Le Conseil devra en outre poursuivre les discussions sur le financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Enfin, a conclu le représentant, il convient de s'assurer, dès le départ, que les missions de paix peuvent créer les conditions nécessaires pour une transition harmonieuse, un retrait et une sortie ordonnés sans compromettre les efforts visant à atteindre les objectifs à long terme de la paix et de la stabilité.

Les recommandations formulées il y a presque deux ans dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de maintien de la paix restent valables, a considéré M. ELBIO ROSSELLI (Uruguay). D'après lui, ce rapport répond à la plupart des questions posées par la présidence dans sa note conceptuelle. Une réforme réussie implique l'engagement du Conseil de sécurité dans son ensemble et des pays contributeurs de troupes et de police.

Les opérations de maintien de la paix se fondent sur des stratégies politiques qui requièrent l'unité du Conseil, a répété le représentant. Elles doivent disposer de mandats clairs et être plus flexibles pour s'adapter aux réalités sur le terrain. Ces derniers mois, a-t-il reconnu, des efforts ont été faits en ce sens avec les missions en République centrafricaine et en République démocratique du Congo (RDC).

Une fois qu'une opération de maintien de la paix est déployée, a poursuivi M. Rosselli, le Conseil doit exiger et obtenir des pays hôtes qu'ils respectent pleinement l'accord sur le statut des forces. Il s'est dit préoccupé par les actions unilatérales d'États parties à un conflit qui affectent le fonctionnement d'une opération, comme ce fut le cas avec l'expulsion de la composante civile de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Enfin, a conclu le représentant, il est indispensable que le personnel de paix soit adéquatement équipé et formé, et qu'il puisse remplir son mandat de protection des civils. À ce sujet, l'Uruguay adhère aux Principes de Kigali sur la protection des civils.

M. PETR V. ILICHEV (Fédération de Russie) a estimé que le maintien de la paix était l'instrument clef de la capacité de l'ONU à régler les conflits, notant que les initiateurs de cette réunion avaient cherché à mettre l'accent sur l'élément politique. Il a affirmé que la priorité était d'améliorer les processus de stratégie de sortie des opérations de l'Organisation, tout en augmentant leur efficacité et leur rendement.

Il a jugé « inacceptable » que le Secrétariat de l'ONU se fixe des objectifs sans les justifier, évoquant des « pratiques funestes » comme le déploiement de composantes chargées de surveiller les droits de l'homme et la prévention des violences sexuelles, qui incombent souvent à des personnels civils particulièrement « coûteux ».

Selon le représentant, il faut se montrer plus « pondéré », la Fédération de Russie considérant qu'il n'est pas du ressort des missions de faire rapport sur les violations. Alors que le règlement des conflits et de leurs causes profondes doit prévaloir en toute circonstance, une trop grande attention est portée, d'après la délégation, sur les droits de l'homme, suscitant des « protestations » de la part des pays hôtes, dans un contexte où les missions doivent déjà s'acquitter de mandats multidimensionnels.

« Il faut donc mettre fin aux tâches qui ne sont pas fondamentales », a martelé M. Ilichev, avant de souligner la nécessité de ne pas « artificiellement » politiser le maintien de la paix et, pour les Casques bleus, de ne pas prendre part aux conflits. Or, c'est bien ce que proposeraient certains États Membres qui préconisent un usage de la force contre des pays hôtes, a-t-il accusé.

« Nous ne pensons pas que la protection des civils est une fin en soi, elle ne peut être garantie qu'en éliminant les causes profondes des crises », a insisté le représentant. Il s'est donc dit inquiet de la manière dont la question serait articulée dans la note conceptuelle qui a circulé parmi les membres du Conseil, et dans laquelle est évoquée la possibilité d'opérations de paix de l'ONU sans le consentement des pays hôtes.

Les gouvernements, a encore dit M. Ilichev, assument la responsabilité première d'assurer la sécurité de leurs populations civiles, et les missions doivent toujours coopérer avec les autorités nationales. « Il est clair que des efforts politiques de qualité doivent être déployés par l'ONU, sous peine de ne pas éradiquer les causes profondes des conflits », a insisté en conclusion le délégué.

M. MATTHEW RYCROFT (Royaume-Uni) a dit son accord avec les neuf domaines de réforme avancés par le Secrétaire général. « Le maintien de la paix est le joyau de la couronne des Nations Unies. » Il a invité les membres du Conseil à bien réfléchir avant de décider du déploiement d'opérations, jugeant qu'ils avaient d'autres outils à disposition comme la médiation.

Il a en outre souligné l'importance de mandats « clairs ». S'agissant de la question controversée du consentement des pays hôtes au déploiement d'une opération, le délégué a indiqué que l'histoire montrait qu'il était nécessaire d'envoyer des Casques bleus lorsque le gouvernement ne protégeait pas la population. Lorsque nous sommes confrontés à des gouvernements qui cherchent à « étouffer » ces missions, le Conseil doit utiliser tous les outils à sa disposition pour y remédier, a-t-il dit. Il a regretté le manque d'unité du Conseil sur de nombreux dossiers, comme au Soudan du Sud.

Le maintien de la paix onusien ne peut apporter toutes les réponses, a poursuivi M. Rycroft, ajoutant que certaines organisations régionales étaient parfois mieux placées pour intervenir.

Enfin, le délégué du Royaume-Uni a souligné la nécessité d'une meilleure qualité du travail des opérations de paix de l'ONU. Ces opérations sont le visage de l'ONU pour les habitants de la planète, a conclu M. Rycroft. M. KAIRAT UMAROV (Kazakhstan) a jugé pertinent d'examiner les moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, au vu des récents événements dans certaines d'entre elles. À son avis, le maintien de la paix doit être mené en parallèle avec la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la mise en œuvre de la paix et le développement.

Tous ces efforts doivent se baser sur des alertes précoces et des analyses des facteurs qui causent les différends. Le représentant a également souhaité que l'on implique les organisations régionales et les États voisins dans la recherche de solution. Il a cité à cet égard l'expérience de la région des Grands Lacs. Il faut en outre, a-t-il ajouté, que le gouvernement hôte et les parties s'approprient les objectifs politiques et prennent la responsabilité de leur mise en œuvre.

Le représentant a ensuite souligné l'importance, pour consolider les gains politiques, des processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et des réformes du secteur de la sécurité et de l'état de droit, de même que de la promotion des droits de l'homme.

Du côté du Secrétaire général et de tout le système de l'ONU, il a espéré qu'ils exigeraient une évaluation stratégique périodique pour identifier les options possibles pour l'engagement des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devra aussi surveiller plus sérieusement et très régulièrement les opérations de maintien de la paix, du fait des menaces croissantes que font peser Daech, Al-Qaida et Boko Haram notamment.

Dans les cas où une mission s'achève ou si elle est réduite, il a suggéré d'examiner les conséquences de ces mesures et notamment de vérifier si le vide sécuritaire ne sera pas comblé par des groupes terroristes.

M. LIU JIEYI (Chine) a rappelé que la communauté internationale nourrissait des espoirs considérables vis-à-vis du maintien de la paix. Selon lui, il est indispensable de préserver la relation avec le pays hôte, et de l'aider à renforcer ses capacités. Le représentant a estimé que le Conseil devait aider le Secrétariat à concevoir des mandats clairs, axés sur des priorités, en tenant pleinement compte des besoins sur le terrain.

Il est en outre important de bien planifier les mandats d'une opération de paix, en hiérarchisant les tâches par ordre de priorité, pour que celle-ci puisse mieux s'acquitter de son mandat en vertu de la Charte des Nations Unies.

Pour la Chine, les capacités d'alerte précoce des menaces doivent également être renforcées. Parmi les missions de maintien de la paix actuellement, 16 se trouvent en Afrique et 10 des pays fournisseurs de contingents sont africains.

Or, ces dernières années, a observé M. Liu, l'Union africaine s'est engagée à renforcer le maintien de la paix, aussi devons-nous l'aider à « trouver des solutions africaines aux problèmes africains ».

Le représentant a rappelé en conclusion que son pays était le deuxième plus important contributeur au maintien de la paix de l'ONU et qu'il était prêt à continuer à continuer de lui prêter son appui.

« Le maintien de la paix onusien sauve des vies, et il le fait de façon relativement peu onéreuse », a commencé par souligner M. FRANÇOIS DELATTRE (France).

« Comme nous le constatons à l'occasion de nos visites sur le terrain, a-t-il dit, une base de Casques bleus constitue souvent pour les populations vulnérables le seul espoir de protection face à des groupes armés qui terrorisent, pillent et tuent, et le seul recours pour avoir une chance de survivre ».

« Qui d'autre voudrait, et pourrait, assurer la protection des civils sur autant de théâtres risqués? À l'inverse, qui voudrait prendre la responsabilité de livrer à leur sort les populations au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo (RDC), ou en République centrafricaine? »

Les plus grands traumatismes depuis la Seconde Guerre mondiale sont ceux où le maintien de la paix a failli (Srebrenica, Rwanda) ou ceux où aucune opération des Nations Unies n'est présente (Syrie), a rappelé le représentant.

Selon M. Delattre, les Casques bleus remplissent donc un rôle vital, pour un coût qui reste limité. « Huit milliards de dollars: le montant, dans l'absolu, impressionne. Mais regardons-le en termes relatifs. Huit milliards, ce n'est même pas 10% de ce qu'ont coûté, chaque année, pendant 13 ans, les seules opérations en Iraq et en Afghanistan au budget américain. »

Ensuite, il a relevé que le maintien de la paix onusien faisait l'objet d'un effort d'examen constant et restait engagé dans une dynamique d'amélioration. Depuis des années, a-t-il précisé, la réflexion est engagée pour répondre aux attentes dont le maintien de la paix est l'objet et pour faire toujours mieux. Beaucoup a déjà été fait.

Conceptuellement, les opérations de dernière génération, « multidimensionnelles intégrées », articulent leurs mandats autour de priorités immédiates et vitales (la protection des civils, le respect des droits de l'homme) et de tâches de plus long terme (soutien aux processus politiques, aux réformes des secteurs de la sécurité, aux programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, au rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit...), qui sont un gage d'efficacité et de succès pour l'instauration d'une paix durable.

Opérationnellement, l'on attend aujourd'hui des opérations de maintien de la paix qu'elles soient proactives et robustes dans la protection des civils, comme l'illustrent les actions récentes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). L'on attend qu'elles disposent de troupes bien formées, compétentes et donc performantes. L'on attend aussi qu'elles disposent des moyens adaptés à la spécificité de chaque théâtre d'intervention, et qu'elles adoptent un comportement exemplaire pour gagner la confiance et la coopération des populations.

Au regard de ces progrès, a fait valoir M. Delattre, « les opérations onusiennes restent celles qui offrent la plus grande légitimité internationale et le meilleur degré d'intégration des dimensions militaire, policière et civile pour enrayer la spirale de la violence et traiter les causes profondes des conflits ».

Le déploiement d'opérations nationales, tel celui de la France au Sahel et en République centrafricaine, reste peu fréquent, et n'est pas un substitut, mais bien plus un complément.

Mais les Nations Unies ne sont pas toujours l'outil adapté, ou unique. Les partenariats avec les organisations régionales comme l'Union européenne et l'Union africaine sont essentiels, a-t-il reconnu.



« Est-ce à dire que tout va bien? Non, mais il faut être juste dans le diagnostic et déterminé dans les remèdes », a poursuivi le représentant.

La question des abus et de l'exploitation sexuels ne doit pas être prise à la légère, a-t-il insisté. Par ailleurs, des manquements graves à l'impératif de protection des civils, au Soudan du Sud comme ailleurs, choquent nos consciences.

De la politique de tolérance zéro sur les abus et l'exploitation sexuels aux enquêtes menées sur les manquements à la mise en œuvre du mandat, tout doit être fait pour s'assurer que les responsables avérés de tels actes en rendent compte et pour prévenir ces dysfonctionnements graves qui, au-delà de l'impact sur les victimes, nuisent aux populations et ternissent à l'image de l'ONU.

Enfin, M. Delattre a appelé à « tirer quelques conclusions pour continuer à faire du maintien de la paix un outil adapté aux enjeux actuels ».

Tirer des conclusions, a-t-il expliqué, cela veut dire fermer les opérations lorsque le mandat est rempli, comme cela est actuellement le cas avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ou la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); nous pourrions y ajouter la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui ont largement atteint leurs objectifs.

Cela veut dire aussi reconnaître que certaines missions, malgré les frustrations suscitées par la lenteur des processus politiques, doivent être préservées car elles ont une fonction d'importance stratégique, en contribuant à sauver des vies et à stabiliser des pays ou des régions, comme le font la MINUSCA, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ou encore la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Pour que les opérations de maintien de la paix soient vraiment mises en condition de réussir, M. Delattre a recommandé de travailler sur plusieurs axes: favoriser l'unité du Conseil de sécurité; renforcer l'accompagnement des processus politiques, y compris lorsqu'ils reviennent aux partenaires régionaux; structurer la relation avec l'État hôte; donner aux opérations les savoir-faire techniques et opérationnels ainsi que les moyens matériels adaptés à leurs mandats; renforcer le dialogue avec les pays contributeurs de troupes et de police.

M. SEBASTIANO CARDI (Italie) a rappelé que l'Italie était le premier pays contributeur de Casques bleus parmi les pays occidentaux. Il ne faut pas oublier les succès des opérations de paix de l'ONU, a-t-il dit, en prenant l'exemple de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il a souligné l'importance de prendre en compte toutes les dimensions de la paix, rassemblées dans un véritable « continuum de paix ». Eu égard à la question des ressources, il a souhaité que ces missions fassent l'objet d'un examen régulier afin d'évaluer leur efficacité.

Le délégué a néanmoins mis en garde contre toute décision relative à ces missions qui serait uniquement motivée par des considérations financières et prôné la « patience stratégique ». La protection des civils doit être la priorité des mandats des missions et les efforts de stabilisation doivent faire l'objet d'une appropriation nationale afin d'éviter toute dépendance, a-t-il dit.

Enfin, le représentant a souligné le rôle important que les organisations régionales peuvent jouer dans le maintien de la paix et défendu un usage accru de la technologie. L'Italie a fourni un drone à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), a-t-il conclu.

En tant que pays contributeur de troupes et de police, et en tant que pays « où un conflit armé mené de l'étranger continue de faire rage », l'Ukraine attache la plus grande importance aux questions de maintien de la paix et de prévention des conflits, a déclaré M. VOLODYMYR YELCHENKO (Ukraine). Les opérations de maintien de la paix sont un outil dans le règlement des conflits, a-t-il reconnu, en mettant l'accent sur l'importance des solutions politiques.

En attendant, la tâche de protection des civils fait aujourd'hui partie intégrante des opérations de maintien de la paix, a relevé le représentant. Même dans les situations où les négociations politiques sont dans l'impasse, ces opérations continuent de jouer un rôle stabilisateur important et doivent par conséquent disposer des ressources techniques, humaines et financières adéquates. « Si une opération perd la confiance de la population locale, le processus politique n'a pas beaucoup de chances d'aboutir », a-t-il averti.

Le délégué a estimé que les missions devaient être dotées de mandats clairs, cohérents, réalisables et résilients, suffisants pour assurer la sécurité des civils, y compris pour arrêter les flux d'armes et de mercenaires. Une autre préoccupation concerne la transition en temps opportun d'une opération en une autre forme de présence onusienne. À cet égard, l'Ukraine est fière d'avoir participé à la restauration de la paix en Côte d'Ivoire, a-t-il précisé. La présence des missions de l'ONU, a-t-il dit, ne doit pas être infinie, « sans lumière au bout du tunnel ».

Enfin, il a été d'avis que l'ONU devait renforcer ses partenariats stratégiques avec les organisations régionales, comme l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

M. TEKEDA ALEMU (Éthiopie) a reconnu le besoin de réformer le maintien de la paix, soulignant la nécessité pour les missions de l'ONU de s'adapter aux nouvelles réalités de terrain. Il a estimé que la réunion d'aujourd'hui donnait l'occasion de jeter les bases de la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Selon lui, la priorité est de disposer d'une stratégie politique claire pour relever les défis qui se posent sur le plan sécuritaire. En outre, selon le représentant, pour améliorer l'efficacité des opérations, il ne faut jamais perdre de vue le contexte dans lequel ces missions évoluent.

Un autre élément important, c'est la nécessité d'un partenariat mondial, une idée qui semble gagner les esprits des membres du Conseil, a dit la délégation. En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents, l'Éthiopie accorde une importance particulière à ce sujet, a-t-elle ajouté.

M. KORO BESSHO (Japon) a rappelé que les opérations de maintien de la paix étaient « un outil rentable ». « Notre priorité, a-t-il dit, n'est pas simplement de réduire le maintien de la paix, mais de faire en sorte qu'il soit employé efficacement là où il peut faire une différence avec des ressources limitées ».

Le représentant a recommandé au Conseil de sécurité d'avoir plus de discussions approfondies sur les mandats qu'il autorise, comme ce fut le cas récemment avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Selon lui, la clarté et l'efficacité du maintien de la paix découle de la qualité de telles discussions.

Il faut en outre s'assurer que le déploiement continu de telle ou telle opération correspond bien à la réalité sur le terrain, et être prêt à débattre des stratégies de sortie. À cette fin, le Conseil devrait renforcer sa coordination avec la Commission de consolidation de la paix.

Enfin, M. Bessho a proposé d'accroître la formation et les capacités du personnel déployé sur le terrain. M. SACHA SERGIO LLORENTY SOLÍZ (Bolivie) a jugé que les opérations de paix étaient l'outil essentiel à disposition du Conseil pour rétablir la paix. « Mon pays fournit des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), a-t-il dit, en louant le professionnalisme des Casques bleus boliviens.

Le représentant a estimé qu'il était impossible pour une mission d'aboutir à des résultats satisfaisants si elle ne bénéficiait pas du consentement du pays hôte. Pour ce faire, la mission doit respecter le principe d'impartialité et ne pas être une force d'intervention en vue d'un changement de régime, a-t-il déclaré. Il a insisté sur l'importance de mandats clairs et dénoncé le cercle vicieux bureaucratique dans lequel trop de missions sont enfermées.

Enfin, il a mentionné l'importance de prendre en compte les dommages collatéraux du fait des missions comme l'apparition d'une épidémie de cas de choléra en Haïti.

M. OLOF SKOOG (Suède) a souligné que les opérations de maintien de la paix avaient permis de sauver un nombre incalculable de vies au cours des 70 dernières années. Il a cependant rappelé que les ressources n'étaient pas infinies et qu'elles devaient être utilisées le plus efficacement possible.

Il a appelé à s'appuyer sur les recommandations des trois examens de l'architecture de paix et de sécurité menés en 2015 pour répondre au mieux aux menaces à la paix et à la sécurité. Il a aussi rappelé qu'une paix durable ne pouvait arriver qu'avec l'implication de toute la population et donc avec la pleine participation des femmes.

« Combien de fois entend-on au Conseil qu'il n'y a pas de solutions militaires à un conflit donné? » Le représentant suédois a souligné, à ce propos, la primauté de la politique pour trouver des solutions aux conflits, un principe qui doit guider toutes les opérations de paix. Pour cela, il faut parvenir à une bonne compréhension du conflit et de son contexte, ce qui veut dire qu'il faut poser des questions difficiles. Il a donc recommandé de doter le Conseil d'analyses politiques de grande qualité, qui soient l'œuvre de tout le système des Nations Unies.

Ensuite, il faut que le Conseil agisse en conséquence, en adoptant des mandats réellement sur mesure. Le représentant a précisé qu'il fallait bien hiérarchiser les tâches dans les mandats et les ajuster au fil du temps. « N'ayons pas peur de revoir régulièrement les mandats et de les corriger si nécessaire », a-t-il dit.

Le représentant a invité à utiliser tous les outils à la disposition du Conseil et des Nations Unies, en les maniant de manière stratégique afin d'appuyer au mieux la mise en œuvre des objectifs. Cela nécessite davantage de cohérence entre les opérations de maintien de la paix et les systèmes de développement et humanitaire des Nations Unies. Il a aussi plaidé pour que l'ONU tienne compte de la façon de coopérer avec les autres intervenants, comme les acteurs régionaux.

Enfin, il a conseillé de renforcer le dialogue entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. M. AMR ABDELLATIF ABOULATTA (Égypte) a considéré qu'il était impératif de réexaminer le maintien de la paix, accueillant favorablement les propositions faites aujourd'hui par le Secrétaire général de l'ONU. Selon lui, il faut également réévaluer l'efficacité et l'impact des initiatives politiques régionales ainsi que des régimes de sanctions.

Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être restructurés ou constamment réajustés en fonction du contexte sécuritaire ou politique dans le pays hôte, a dit le représentant, avant de souligner qu'il n'est pas souhaitable de pérenniser les opérations, qui doivent envisager des stratégies de retrait et de sortie « dès la première phase des mandats, assorties d'un calendrier précis ».

Il a également remis en mémoire les tensions qui se posent parfois avec les pays hôtes, conduisant à la modification des mandats de certaines opérations, comme la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ou la MONUSCO. M. Aboulatta a également plaidé en faveur de consultations constantes avec les pays contributeurs de troupes.

Au nombre des recommandations qu'il a faites, le représentant a souligné qu'il faut accorder une attention au renforcement des capacités opérationnelles des États. Il a également tablé sur la synergie et la complémentarité, qui doivent être promues dans le domaine du règlement des conflits entre les organisations régionales et le Secrétariat de l'ONU, sur le modèle de la dynamique avec l'Union africaine.

Mme NIKKI R. HALEY (États-Unis) a loué l'effort collectif des membres du Conseil visant à réformer les opérations de paix aux fins d'une plus grande efficacité. Le maintien de la paix est l'outil essentiel de l'ONU, a-t-elle déclaré. Elle a dit que le maintien de la paix était loin d'être parfait et a souligné l'importance d'une meilleure reddition des comptes pour améliorer l'efficacité des missions et répondre aux besoins des populations sur le terrain.

Elle a indiqué que les missions ne fonctionnaient souvent pas de manière satisfaisante comme au Darfour ou au Soudan du Sud. En République démocratique du Congo (RDC), le Gouvernement utilise la Mission pour

neutraliser les groupes armés dont il ne veut pas, mais pas les autres groupes, a-t-elle avancé. « Soyons francs, la Mission de l'ONU au Kosovo n'a aucune utilité. »

Elle a souhaité un examen de chaque opération, en prenant dûment en compte les conditions politiques permettant le succès des missions. Les missions doivent appuyer les processus politiques, a-t-elle dit, en engageant le Conseil à faire pression sur les gouvernements qui ne coopèrent pas. Mme Haley a souligné l'importance du consentement des pays hôtes pour assurer le succès des missions, lesquelles doivent disposer de mandats réalistes.

Elle a dénoncé une « dérive » de certaines missions, dont les effectifs connaissent une inflation sans rapport avec leurs tâches. La déléguée a encouragé le Conseil à garder à l'esprit une stratégie de retrait pour chaque décision prise par le Conseil relative aux missions et souligné que la protection des civils devait être au cœur des mandats.

Enfin, Mme Haley a indiqué que les discussions budgétaires à venir sur le financement de l'ONU ne préfiguraient nullement « un retrait des États-Unis ».



# MALI: LE RENFORCEMENT DE LA MINUSMA ET L'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX, DEUX PRIORITÉS SELON LE NOUVEAU CHEF DES CASQUES BLEUS

En dépit de progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, que soutient la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation dans ce pays (MINUSMA), des défis considérables continuent de s'y poser, en particulier sur le plan sécuritaire, a déclaré, ce matin, le nouveau Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix. Pour sa toute première intervention devant le Conseil de sécurité, auquel il présentait le dernier rapport\* en date du Secrétaire général sur la question, M. Lacroix a fait état d'attaques terroristes « de plus en plus sophistiquées », avant de rendre hommage à la mémoire du soldat français de l'opération française Barkhane tué hier.

« Comme vous le savez, une nouvelle alliance regroupant les groupes terroristes les plus actifs au Mali s'est créée sous la bannière d'Al-Qaïda et de la direction d'Iyad ag Ghali (chef d'Ansar Eddine), tandis que Daech fait lentement son apparition dans la bande sahélienne », a relaté le haut fonctionnaire, en exprimant sa préoccupation devant une telle convergence de menaces dans un contexte où, souvent, la présence de l'État est faible, voire « inexistante » dans le nord et le centre du pays.

C'est pourquoi la MINUSMA, a expliqué M. Lacroix, prend actuellement les mesures nécessaires afin d'ajuster ses « priorités et sa posture ». « Si nous ne sommes toujours pas arrivés à déployer les 2 049 personnels militaires et 480 personnels de police autorisés par le Conseil de sécurité, des perspectives très concrètes de progrès existent », a-t-il assuré, en faisant allusion au redéploiement, au Mali, de la « force de réaction rapide » de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, entre mai et octobre de cette année.

Le Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Abdoulaye Diop, s'est rangé à l'analyse du patron des opérations de maintien de la paix, en rappelant que les chefs d'État du G5 Sahel avaient décidé de la création d'une force conjointe dont le « concept stratégique » sera examiné le 13 avril par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui le soumettra ensuite pour approbation au Conseil de sécurité.

Si elle a été favorablement accueillie par la plupart des membres du Conseil, certains ont recommandé d'examiner cette proposition avec attention, comme le Japon, pour qui il faudra réfléchir aux moyens d'interagir avec la MINUSMA. Abondant en ce sens, la Suède a estimé qu'« assurer une bonne coopération avec les autres acteurs sécuritaires et garantir une différenciation entre acteurs humanitaires et militaires, et entre militaires et éléments policiers, devront être des priorités ».

Le Secrétaire général adjoint a ensuite souligné que l'opérationnalisation des patrouilles mixtes dans cette ville était effective depuis le 20 février, une nouvelle accueillie avec satisfaction par les membres du Conseil, de même que l'installation des autorités intérimaires à Taoudénit et à Tombouctou, le 13 avril, « après celles de Kidal le 28 février puis celles de Gao et Ménaka le 2 mars », a précisé le Ministre malien.

Alors que la Conférence d'entente nationale s'est achevée dimanche à Bamako, M. Diop a expliqué qu'elle avait vu la participation de toutes les parties prenantes à l'Accord de paix, à savoir le Gouvernement, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), la Plateforme et les partis politiques de la majorité comme de l'opposition. Les recommandations qui en sont issues serviront de base à l'élaboration de la « charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationales », s'est-il encore félicité, de conserve avec M. Lacroix.

Cependant, avec les élections de 2018 « en ligne de mire », impossible d'ignorer les retards importants enregistrés et la « fragilité » des gains réalisés jusqu'à présent, a reconnu ce dernier. La mise en œuvre de

l'Accord demeure, dans l'ensemble, « lente » et la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité n'est toujours pas finalisée, a-t-il constaté.

La représentante des États-Unis a déploré ces retards, de même que le « déficit chronique » d'équipements de la MINUSMA, qui ne possède que 62% des véhicules blindés dont elle a besoin pour effectuer ses patrouilles et n'a toujours pas le nombre d'hélicoptères nécessaires. Elle a été rejointe par son homologue du Royaume-Uni, qui a lancé un appel en faveur de l'élargissement du nombre des pays contributeurs de troupes.

Dans son rapport, le Secrétaire général de l'ONU demande aux États Membres de « remédier » à ce manque de moyens, notamment en fournissant à la Mission les unités d'hélicoptères nécessaires, « mais aussi une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, des groupes d'appui aéroportuaire, une compagnie de forces spéciales, une compagnie de neutralisation des explosifs et munitions, et un bataillon spécialisé en convois de combats ».

Le Secrétaire général adjoint a apporté son soutien au principe de l'établissement d'un régime de sanctions ciblées du Conseil de sécurité à l'encontre des groupes extrémistes violents opérant au Mali, le représentant de la France affirmant qu'un tel régime devait viser ceux, « signataires ou non » de l'Accord de paix, qui s'adonnent à des trafics illicites.

Son collègue de l'Uruguay a penché de son côté pour une analyse préalable de l'efficacité de telles sanctions. \* S/2017/271

## LA SITUATION AU MALI

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/271)

Lettre datée du 5 avril 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/285)

## DÉCLARATIONS

Pour sa toute première intervention devant le Conseil de sécurité en sa qualité de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. JEAN-PIERRE LACROIX a déclaré qu'il avait eu l'occasion, la semaine dernière, de se rendre au Mali avec son prédécesseur, M. Hervé Ladsous. Au cours des derniers mois, a-t-il dit, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. « Malgré l'attaque ignoble perpétrée contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao le 18 janvier, l'opérationnalisation des patrouilles mixtes dans cette ville est effective depuis le 20 février », a ainsi noté le haut fonctionnaire. De plus, après Gao, Kidal et Ménaka, le Comité de suivi de l'Accord a annoncé hier l'installation des autorités intérimaires à Taoudénit et à Tombouctou avant le 13 avril. Ces avancées illustrent le retour graduel de l'autorité de l'État dans le nord du Mali dans le cadre des arrangements intérimaires, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a assuré M. Lacroix. « Nous devons, cependant, nous assurer que ces nouvelles autorités et unités mixtes disposent des moyens adéquats pour remplir leurs responsabilités et que les services de base soient mis rapidement à la disposition des populations », a-t-il prévenu. Il est en outre, selon lui, primordial de clarifier la durée de ces arrangements intérimaires compte tenu du retard pris, ainsi que le statut des groupes dissidents vis-à-vis de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et de la Plateforme dans le cadre des mécanismes de suivi.

Le Secrétaire général adjoint a estimé que la Conférence d'entente nationale, qui s'est conclue le 2 avril, fut une occasion unique de rassembler les différents segments de la population malienne ainsi que les parties signataires.

« Malgré une participation tardive de certains acteurs clefs, tels que la CMA et de l'opposition politique, Maliens et Maliennes ont pu se parler pour la première fois depuis la crise de 2012. Nous espérons que les avancées réalisées serviront de socle à l'élaboration d'une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et enrichiront le processus de révision constitutionnelle, conformément aux dispositions fixés dans l'Accord de paix. »

Cependant, avec les élections de 2018 en ligne de mire et en dépit des avancées des derniers mois, impossible d'ignorer les retards importants enregistrés et de la fragilité des gains réalisés, a reconnu M. Lacroix. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'Accord demeure « lente » et la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité n'est pas finalisée, a-t-il constaté.

En outre, les critères d'intégration des combattants issus des groupes signataires n'ont pas été encore déterminés et les huit sites de cantonnement construits par la MINUSMA demeurent vides. Pour le Secrétaire général adjoint, des réformes institutionnelles et sécuritaires durables sont nécessaires, notamment concernant l'avenir de l'armée nationale reconstituée.

Sur le front sécuritaire, la situation demeure préoccupante, les attaques des groupes terroristes « de plus en plus sophistiquées » se poursuivant, a-t-il souligné, avant de rendre hommage à la mémoire du soldat français de l'Opération Barkhane tué hier.

« Comme vous le savez, une nouvelle alliance regroupant les groupes terroristes les plus actifs au Mali s'est créée sous la bannière d'Al-Qaïda et de la direction d'Iyad ag Ghali (chef d'Ansar Eddine), tandis que le groupe Daech fait lentement son apparition dans la bande sahélienne. Une telle convergence de menaces est « particulièrement préoccupante » dans un contexte où souvent la présence de l'État est faible, voire « inexistante », et où la mise en œuvre de l'Accord de paix doit encore se traduire en des résultats tangibles sur le terrain.

De plus, le centre du pays demeure le théâtre de vives tensions intercommunautaires, elles-mêmes attisées par des groupes extrémistes. En réponse à cette situation, les autorités maliennes ont élaboré un plan de sécurisation intégrée des régions du centre, avec le soutien de la MINUSMA.

Mais, en toile de fond, les réseaux transfrontaliers criminels demeurent très actifs. Les revenus générés de ces trafics illicites sont une aubaine financière pour les groupes terroristes sévissant dans le nord du Mali, a prévenu le Secrétaire général adjoint. « Cette situation est intenable et doit cesser. » Compte tenu de la nature transfrontalière de ces réseaux, une approche régionale est nécessaire, a-t-il préconisé. La MINUSMA prend actuellement les mesures nécessaires afin d'ajuster ses priorités et sa posture selon les enjeux et les progrès réalisés sur le terrain. « Si nous ne sommes toujours pas arrivés à déployer les 2 049 personnels militaires et 480 personnels de police autorisés par le Conseil de sécurité, des perspectives très concrètes de progrès existent et nous sommes déterminés à tout faire pour qu'elles se matérialisent au plus vite: « le déploiement de la force de réaction rapide de la Mission en Côte d'Ivoire au Mali, initialement prévu pour février, devrait intervenir entre mai et octobre cette année ».

Quant au bataillon de combat logistique, Sri Lanka déploiera une compagnie en juillet et l'Égypte déploiera trois compagnies entre les mois de juillet et décembre. De plus, le Secrétaire général adjoint a apporté son soutien au principe de l'établissement d'un régime de sanctions ciblées, actuellement envisagé par le Conseil de sécurité.

Enfin, la MINUSMA continuera d'ajuster ses priorités et positions afin de fournir le meilleur soutien, avant que soit envisagé, en temps voulu, le réajustement de son mandat.

M. FRANÇOIS DELATTRE (France) a convenu que le Mali était dans une situation difficile, près de deux ans après la signature de l'Accord de paix. Il a jugé urgent que les parties maliennes mettent pleinement en œuvre l'Accord de paix. Des avancées réelles ont été récemment enregistrées après de longs mois de stagnation, a-t-il dit, citant notamment le lancement de patrouilles mixtes à Gao et l'installation de certaines autorités intérimaires dans le nord du pays.

Soulignant la fragilité de ces réalisations, il a demandé aux parties signataires de démontrer leur sincérité à mettre en œuvre l'Accord de paix. Il est indispensable d'adopter des sanctions contre ceux qui entravent la mise en œuvre de l'Accord de paix, a poursuivi M. Delattre. Il a ajouté que la création d'un régime de sanctions du Conseil devrait viser ceux, signataires ou non, qui s'adonnent au trafic.

Le délégué de la France a estimé que le temps perdu par les parties maliennes signataires de l'Accord était du temps gagné par les terroristes. La MINUSMA, qui est, avec l'Opération Barkhane, en première ligne face

aux groupes terroristes, doit impérativement être renforcée, a-t-il dit. Il a souhaité que de nouveaux pays contributeurs s'engagent au Mali à l'occasion de la conférence extraordinaire de génération de force de la MINUSMA qui se tiendra le 8 mai à New York.

Sans la présence de la Mission et de l'opération Barkhane pour appuyer l'État malien, les groupes terroristes seraient en mesure de reconstituer un sanctuaire capable d'accueillir des terroristes du monde entier, a-t-il insisté.

M. Delattre a salué l'initiative des États du G5 Sahel de constituer une force conjointe pour lutter contre l'expansion de la menace terroriste au niveau régional avec, dans un premier temps, un accent sur la sécurisation des zones frontalières. Cette force antiterroriste a vocation à s'inscrire dans le cadre du processus de paix malien, a-t-il dit, ajoutant qu'elle compléterait l'action de la Mission.

Le délégué a rappelé que le soldat français décédé hier était le dix-neuvième soldat français mort au Sahel depuis janvier 2013. « Nous souhaitons que le Conseil de sécurité apporte son soutien au projet du G5. » M. FODÉ SECK (Sénégal) a estimé que les informations fournies par le Secrétaire général adjoint aujourd'hui témoignent du chemin qui reste à parcourir pour rétablir paix et stabilité au Mali. L'engagement pris par le Gouvernement malien à ne ménager aucun effort dans la mise en œuvre de l'Accord de paix donne des raisons de croire que seule la confiance mutuelle entre les signataires constituera un gage de réussite à cet égard.

Le représentant s'est félicité de la mise en place des arrangements intérimaires, qu'il a dit considérer comme une nécessité dans l'ensemble des régions concernées, de même que le déploiement des patrouilles mixtes. M. Seck a cependant plaidé en faveur d'une accélération des réformes institutionnelles, soulignant qu'il est temps de restructurer les forces armées maliennes pour répondre aux défis sécuritaires qui se posent avec acuité dans le nord du Mali.

Voilà pourquoi le Sénégal insiste sur la formation et l'équipement des personnels militaires sur place, a-t-il dit. Le délégué a donc annoncé que le déploiement de la force d'intervention rapide se ferait « dans les meilleurs délais », le Sénégal prenant des mesures en ce sens. Ainsi, dans une dizaine de jours, une mission de reconnaissance se rendra dans le nord du pays pour déterminer les moyens d'abriter les hélicoptères de combat.

Dakar, qui continue de plaider en faveur d'équipements conséquents pour les personnels de la MINUSMA, fournit des contingents à cette opération de maintien de la paix, notamment un bataillon de réserve de 425 soldats, a précisé M. Seck.

M. OLOF SKOOG (Suède) a exhorté le Gouvernement malien à redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord de paix, afin que les Maliens puissent toucher les dividendes de la stabilité. Il a appelé les acteurs à reconnaître que le pays aura encore besoin de temps, après l'expiration de la période intérimaire, pour consolider les gains enregistrés. L'engagement continu de l'Algérie sera un élément crucial de ce processus, a-t-il dit.

M. Skoog a estimé que le mandat révisé de la Mission devait renforcer ses capacités, ainsi que l'emploi de bons offices en vue de promouvoir la sécurité. L'ambition du Gouvernement de rétablir son autorité dans tout le pays, en particulier à Mopti et Ségou, doit aller au-delà d'une simple présence physique et s'articuler autour d'une approche de gouvernance centrée sur les habitants, a-t-il avancé.

Au Mali comme ailleurs, la primauté du politique doit être le principe directeur de l'engagement de l'ONU, a-t-il poursuivi. M. Skoog a encouragé le Secrétariat à mener une analyse politique fine, en lien avec tout le système onusien, avant tout renouvellement de mandat, en vue notamment d'assurer une plus grande cohérence entre les composantes civile et militaire de la MINUSMA.

S'agissant de l'initiative du G5, le délégué a indiqué qu'un certain nombre de difficultés devaient être réglées avant que la force prévue ne devienne opérationnelle, notamment son lien avec la MINUSMA ou bien encore les règles d'engagement. Assurer une bonne coopération avec les autres acteurs sécuritaires et garantir une différenciation entre acteurs humanitaires et militaires, et entre militaires et éléments policiers, devront être des priorités, a conclu le délégué de la Suède.



M. KORO BESSHO (Japon) a indiqué que la situation n'était pas « bonne » au Mali, en raison d'une lente mise en œuvre de l'Accord, d'un manque d'inclusion des femmes et des jeunes et de retards dans l'établissement de l'autorité de l'État dans le pays. Le délégué a demandé une application des 20 chapitres de l'Accord, lesquels, a-t-il fait remarquer, se renforcent mutuellement.

Il a en outre jugé crucial le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes pour restaurer la confiance dans les régions du nord et du centre du pays. Il a dit apprécier l'établissement par le G5 Sahel d'une force régionale pour lutter contre le terrorisme au Mali et dans la région. Ce conseil doit examiner attentivement cette proposition afin de voir comment elle peut interagir avec la Mission, a-t-il dit.

Enfin, M. Bessho a affirmé que le moment était venu pour ce conseil de discuter de la meilleure manière avec laquelle la Mission pourrait appuyer le processus politique et le renforcement des institutions au Mali.

M. PETR V. ILICHEV (Fédération de Russie) est parti du principe que la stabilité au Mali ne pourra être réalisée que par la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix par l'ensemble des parties signataires. Comme d'autres membres du Conseil avant lui, il s'est félicité de la mise en place des arrangements intérimaires et du déploiement de patrouilles mixtes dans les cinq régions du nord du pays, se disant toutefois préoccupé par les activités des groupes terroristes, de plus en plus sophistiquées, et qui se propagent vers le centre du pays.

L'adoption de mesures sécuritaires, a-t-il estimé, doit donc être secondée par l'opérationnalisation de la stratégie de développement du nord, sur laquelle planche actuellement Bamako. Pour la délégation russe, le terrorisme demeure la principale menace à la paix et à la stabilité dans la bande sahélienne, en raison des alliances conclues par plusieurs organisations et leur volonté manifeste d'étendre leur théâtre d'opérations.

Aussi le représentant s'est-il dit convaincu de l'importance de mobiliser les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à l'appui du Gouvernement malien. Il a notamment fait référence à la force régionale du G5 Sahel, même si la solution militaire doit, selon lui, aller de pair avec une lutte contre l'idéologie radicale et le développement économique des régions concernées.

Dans ce contexte, la délégation s'est dite préoccupée par le fait que les effectifs militaires et policiers de la MINUSMA ne soient pas complètement équipés.

M. LUIS BERMÚDEZ (Uruguay) a déploré la détérioration de la situation au Mali, avant de rappeler que le maintien de l'ordre incombe, au premier chef, au Gouvernement malien. Il a plaidé pour un engagement ferme de l'État malien, selon un ordre de priorités clair, la première priorité étant la mise en œuvre de l'Accord. Tout le peuple malien doit sentir qu'il fait partie d'un seul État, a-t-il indiqué, ajoutant que tout territoire abandonné au Mali devenait un terrain fertile pour les groupes terroristes.

Le délégué s'est dit préoccupé par les violations des droits de l'homme commises par les Forces de sécurité maliennes. Il a souligné le rôle essentiel du Gouvernement malien dans les efforts en vue du renforcement de l'efficacité de la Mission.

S'agissant de l'adoption d'un régime de sanctions, il a demandé une analyse de l'efficacité de ces sanctions. Enfin, il a souligné le caractère unique du mandat de la MINUSMA, lequel ne saurait servir de modèle pour d'autres missions.

M. YURIY VITRENKO (Ukraine) s'est dit extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire au Mali. L'ampleur des attaques terroristes dans le centre et le nord du Mali est sans précédent, a-t-il dit, ajoutant que la MINUSMA était désormais l'une des missions les plus dangereuses. Il a encouragé le Gouvernement malien et les groupes armés signataires à accélérer le lancement de patrouilles mixtes à Kidal et à Tombouctou et appuyé l'établissement, par le G5 Sahel, d'une force régionale pour lutter contre le terrorisme au Mali et dans la région.

Le délégué a regretté la lenteur des progrès sur le plan politique, soulignant la nécessité d'achever l'installation des administrations intérimaires dans le nord et de tenir des consultations nationales inclusives pour surmonter les divergences. Le but ultime est une réforme profonde des institutions nationales afin de répondre aux causes profondes du conflit et d'instaurer la paix, a-t-il dit.

Enfin, il a souligné le rôle crucial de la Mission pour instaurer la paix et demandé qu'il soit remédié aux lacunes capacitaires de la MINUSMA.

S'il a salué les progrès accomplis au Mali au cours de la période à l'examen, M. WU HAITAO (Chine) n'en a pas moins noté les difficultés posées par la multiplication des actes terroristes à travers le pays. Il a vivement encouragé les parties à accélérer la mise en œuvre de l'Accord, en demandant à la communauté internationale de leur fournir un appui constructif, mais aussi d'aider les Forces de sécurité maliennes dans les régions du nord et du centre, où les activités terroristes sont monnaie courante.

La Chine s'est en conclusion félicitée de la décision des chefs d'État du G5 Sahel de créer une « force de lutte antiterroriste » dans cette partie du Mali, tout en regrettant les « lacunes » importantes de la MINUSMA en termes d'équipements.

M. SEBASTIANO CARDI (Italie) a déploré la détérioration du cadre sécuritaire au Mali et demandé la pleine mise en œuvre de l'Accord d'Alger. Il a estimé que les efforts devront se poursuivre après la fin de la période intérimaire pour consolider les gains enregistrés. La stabilité au Mali est cruciale pour la stabilité du Sahel, a-t-il dit, ajoutant que les activités des groupes criminels étaient des obstacles aux efforts de stabilisation.

Il a rappelé que la protection du patrimoine culturel faisait partie du mandat de la MINUSMA et insisté sur l'importance de la résolution 2347 (2017) et de la récente décision de la Cour pénale internationale (CPI) s'agissant de la destruction des mausolées de Tombouctou.

Enfin, le délégué italien a appuyé la création d'une force antiterroriste par les pays du G5 et demandé une bonne coopération entre tous les acteurs concourant au retour de la sécurité au Mali.

M. TEKEDA ALEMU (Éthiopie) s'est dit encouragé par les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de 2015, se félicitant des efforts déployés en ce sens par le Comité de suivi de l'Accord, du déploiement de patrouilles mixtes dans le nord du pays et de l'adoption récente de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation. Il ne reste plus que trois mois avant l'expiration de la période de transition prévue pour la mise en œuvre de l'Accord, s'est toutefois inquiété le représentant, en notant la gravité des défis posés par des groupes terroristes regroupés en alliance et l'expansion des réseaux criminels dans la région.

C'est la raison pour laquelle il a salué la décision du G5 Sahel de déployer une force d'intervention rapide, avant de dire que la prochaine prorogation du mandat de la MINUSMA serait l'occasion de se pencher sur la nécessité de la doter d'effectifs et d'équipements suffisants.

M. AMR ABDELLATIF ABOULATTA (Égypte) a déclaré que la situation au Mali avait des répercussions en Afrique du Nord et en Europe. Il a demandé la pleine mise en œuvre de l'Accord, avant de rappeler que l'armée malienne avait la responsabilité première du maintien de la sécurité dans le pays. Il a souligné la nécessité d'une restructuration des forces maliennes à cette fin. Le Conseil a la responsabilité de traiter la situation au Mali de manière réaliste, a-t-il affirmé, en appelant à pleinement utiliser les outils à disposition.

S'il a salué le rôle indispensable joué par la MINUSMA, il a mis en garde contre toute tentative d'aller au-delà de ce mandat. L'initiative des pays du G5 de créer une force antiterroriste doit être avalisée par ce Conseil, a déclaré M. Aboulatta, ajoutant que ces pays étaient les mieux placés pour restaurer la stabilité dans la région. Après avoir pris acte des progrès déjà identifiés par les membres du Conseil ayant pris la parole avant lui, M. PETER WILSON (Royaume-Uni) s'est dit gravement préoccupé par les réticences des signataires à pleinement mettre en œuvre l'Accord d'Alger.

Considérant qu'il est de son devoir de se montrer aussi « franc » en séance plénière que lors des consultations à huis clos, le représentant a attiré l'attention sur les informations dont le dernier rapport en date du Secrétaire général fait état concernant des violations des droits de l'homme, notamment par des membres des forces maliennes et de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

En outre, en dépit d'améliorations, les défis sécuritaires restent considérables au Mali, en raison de la « porosité » des frontières, notamment avec le Niger. Les composantes militaires de la MINUSMA opèrent donc dans des conditions très difficiles, sous la menace d'actions de ceux qui veulent remettre en cause l'Accord de

paix.

C'est pourquoi le représentant britannique a lancé un appel aux pays contributeurs de troupes potentiels pour qu'ils fournissent à la Mission les effectifs dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

M. SACHA SERGIO LLORENTTY SOLÍZ (Bolivie) a condamné les agissements d'Al-Qaida et de Daech dans le nord du pays et les attaques conduites par les groupes terroristes contre la MINUSMA. Il a rejeté le recours aux mines antipersonnel au Mali et déploré les violences exercées contre les civils par les groupes armés. Ces derniers devraient déposer leurs armes afin que le dialogue prévaille au Mali, en vue de la résolution du conflit, a poursuivi le représentant bolivien.

Enfin, il a exhorté les pays donateurs et la communauté internationale dans son ensemble à mobiliser les moyens adéquats en vue d'appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Mali, ainsi que les diverses initiatives de stabilisation du pays.

M. KAIRAT UMAROV (Kazakhstan) a abondé en faveur d'une stratégie régionale intégrée, selon lui le moyen le plus efficace de faire progresser la paix au Mali. Il s'est donc félicité de l'intention déclarée du G5 Sahel d'aller de l'avant avec la création d'une force régionale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. L'émergence du « Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans » a en effet considérablement renforcé la menace terroriste dans le pays et la région, a noté le représentant.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) sur Daech et Al-Qaida, le Kazakhstan a vivement encouragé les forces internationales déployées au Mali, ainsi que les forces armées de ce pays, à perfectionner leurs capacités de lutte antiterroristes.

Il a souhaité en conclusion savoir quelles mesures sont prises par le Gouvernement malien pour atténuer les conflits interethniques entre les « nationalités » fulani et bambara.

Mme NIKKI R. HALEY (États-Unis) a souligné la nécessité que les missions de l'ONU disposent de mandats réalistes et rendent des comptes s'agissant de leur action. Exprimant l'intention de son pays d'examiner attentivement le mandat de la MINUSMA, elle a indiqué que celle-ci faisait face à un défi de taille: « Il n'y a pas de paix au Mali que les Casques bleus puissent préserver. »

Elle a déploré l'accumulation des retards dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Le deuxième défi auquel la Mission est confronté est le déficit chronique dans son équipement, a-t-elle dit. Mme Haley a précisé que la Mission ne possédait que 62% des transports blindés dont elle a besoin pour conduire ses patrouilles. La MINUSMA n'a pas non plus le nombre d'hélicoptères nécessaires, a-t-elle dit.

La déléguée a exhorté le Gouvernement malien à en faire davantage dans la mise en œuvre de l'Accord, avant de souligner la nécessité de combler les lacunes capacitaires de la Mission. La MINUSMA est moins bien dotée que la force onusienne déployée dans le sud du Liban par rapport à leurs tâches respectives, a remarqué la déléguée.

Enfin, Mme Haley a souhaité que les missions de maintien de la paix disposent de mandats visant à les rendre le plus efficaces possible.

M. ABDOULAYE DIOP, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine du Mali, a été heureux de confirmer, qu'outre les nombreuses réformes institutionnelles en cours dans son pays, la Conférence d'entente nationale venait de se tenir, avec succès, du 27 mars au 2 avril derniers, à Bamako.

Elle a été inclusive de toutes les parties prenantes à l'Accord de paix, à savoir le Gouvernement, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), la Plateforme, les partis politiques de la majorité comme de l'opposition, et « l'ensemble des forces vives de la nation ». Les recommandations qui en sont issues serviront de base à l'élaboration de la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationales, a précisé le chef de la diplomatie malienne.

Autre action majeure dans la mise en œuvre de l'Accord selon lui, le compromis trouvé par les parties autour de la désignation des présidents des autorités intérimaires pour l'ensemble des régions du nord du Mali, lors de la réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord tenue à Bamako, le 10 février 2017.

Tandis que celles de Kidal ont été installées le 28 février, et celles de Gao et Ménaka le 2 mars, il sera procédé, le 13 avril, à la mise en place des autorités de Tombouctou et de Taoudénit. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, les patrouilles mixtes ont été opérationnalisées, tandis que le processus de révision constitutionnelle suit son cours, l'objectif principal à ce stade étant de mettre en place une deuxième chambre du Parlement, a relevé le Ministre.

Au-delà de ces mesures, le Gouvernement poursuit ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions le permettent, grâce notamment au « Programme d'urgence pour la relance du développement des régions du nord » et de la « Programme de reconstruction et de relance économique ».

Pour faire face à la situation sécuritaire dans les régions, le Gouvernement malien a pris trois mesures importantes, a dit le Ministre, en faisant tout d'abord valoir un plan de sécurisation intégré de ces régions qui vise entre autres à assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux, lutter contre la prolifération des armes légères et coordonner la stratégie de lutte contre l'insécurité et le terrorisme.

M. Diop a en outre indiqué que des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits étaient mis en œuvre, tandis qu'un pôle de magistrats travaille avec les leaders traditionnels dans le cadre de la justice transitionnelle.

Le chef de la diplomatie malienne a toutefois regretté que, 10 mois après son adoption, les dispositions de la résolution 2295 (2016) peinaient à se matérialiser, en raison des « lacunes » dans les capacités opérationnelles de la Mission, demandant au Conseil de sécurité de se saisir de cette question.

Reconnaissant que l'un des défis majeurs à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Mali reste la recrudescence des attaques des groupes terroristes, le Ministre a rappelé que les chefs d'État du G5 Sahel avaient décidé de la création d'une force conjointe dont le concept stratégique sera examiné le 13 avril par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui le soumettra ensuite pour approbation au Conseil de sécurité.

Revenant sur la situation des droits de l'homme dans le pays, évoquée par le Secrétaire général dans son rapport, M. Diop a assuré que les cas d'allégations de violations qui y figurent et sont « imputés au Gouvernement » sont commis dans des zones où les services judiciaires et d'enquêtes sont absents pour cause d'insécurité. Il a toutefois réitéré la détermination des autorités maliennes à prendre les mesures appropriées pour prévenir, et au besoin, punir les auteurs de tels actes.



## RÉGION DE GAO : LA MINUSMA INITIE L'OPÉRATION EUPHORBIA-14 POUR SÉCURISER LES PERSONNES ET LEURS BIENS



Depuis le 28 mars 2017, la Force de la MINUSMA mène l'opération Euphorbia-14, à Tessit située à 200 km de Gao, dans le cercle d'Ansongo. Elle vise à contribuer à la sécurisation des axes couvrant Tessit, Lelehoye, Tassiga, Fafa en passant par Labezanga jusqu'à la frontière du Burkina Faso et du Niger. Les casques bleus Sénégalais, Bangladais et Nigériens de la Mission onusienne participent à cet exercice qui doit durer jusqu'au 09 avril prochain.

Avec une population estimée à 12 132 habitants, la commune rurale de Tessit a une superficie d'environ 6250 km<sup>2</sup> et est limitée à l'Est par la commune de Ouatagouna et la République du Niger au Sud, au Sud-ouest par la République du Niger et le Burkina Faso, à l'Ouest par la commune de N'Tililt au Nord par les communes du Bourra, d'Ansongo et de Bara. Des actes de banditisme sur les routes, les braquages, les vols de véhicules et les violations des droits humains

perpétrées de manière aléatoire posent le plus gros risque pour les populations locales.

Régulièrement, les casques bleus de la Mission onusienne au Mali parcourent des kilomètres par route et par voie aérienne, bravant des attaques asymétriques, notamment terroristes, sur le champ de leurs opérations. Il n'y a qu'une raison pour cela : assurer la protection de la population et de leurs biens.

### MISSION : ASSURER LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DE SES BIENS

Le dimanche 2 avril 2017, à 6 heures du matin au Super Camp de la MINUSMA à Gao, les casques bleus nigériens se rassemblent autour de leur commandant et chef de mission, Major Issoufou Nayou, pour un briefing avant leur départ pour Tessit, situé à plus de 200 km de la ville de Gao.

A 06h25 du matin, le contingent nigérien a quitté la ville de Gao pour emprunter la longue route menant à la commune rurale de Tessit. En plus des casques bleus à bord d'un véhicule auto-blindé (VAB), avaient embarqué deux civils du Bureau de l'Information publique. Les militaires ont échangé en leur patois et lu leurs messages avant que le réseau de téléphonie ne disparaisse au fur et à mesure que le convoi s'éloigne de la ville.

Après quelques minutes passées sur la route goudronnée qui mène vers Gossi, le convoi a emprunté les pistes sablonneuses et sinueuses du désert. Avec les conditions météorologiques difficiles et la chaleur de plomb, la poussière s'engouffrait dans le VAB. Deux heures plus tard, le convoi a dû s'arrêter pour permettre de résoudre une panne d'un des VAB. Loin d'être découragé, l'un des gardiens de la paix lance : « Le moral est bon »... Et dans les quinze minutes qui ont suivi, le convoi avait pu reprendre le chemin.

A Tin Gachrouin, un village situé à quelques 190 kilomètres de la ville de Gao, l'équipe s'y est installée, car la nuit allait tombée. Sur le terrain, les gardiens de la paix ne négligent pas la prière. « La prière est une obligation spirituelle pour avoir la bénédiction d'Allah. Cela me motive à mieux faire mon travail », indiqua l'adjudant I. Boubacar.

### A TESSIT, LES CASQUES BLEUS OFFRENT DES CONSULTATIONS GRATUITES À LA POPULATION

Très tôt le matin du lundi 3 avril, après la prière suivie d'un petit déjeuner, toute l'équipe était prête à reprendre la route. Pendant ce temps, le chef adjoint de la mission, le Lieutenant Abdramane A. Ghany, consultait la carte géographique de la région. « Il nous reste environ 30 kilomètres à parcourir avant d'arriver à notre destination finale », sourit-il, voulant profiter du beau temps en cette matinée, où la température peut basculer à 45°C, avant l'après-midi.

Se frayer un passage dans le désert s'avère très souvent difficile et malgré un système de navigation par satellite (GPS), les casques bleus devaient, quelques fois se renseigner auprès des villageois pour trouver la bonne piste. Après quelques moments à chercher leur route, ils sont arrivés à Ke Gloutain, une localité majoritairement Tamasheq (Touareg) et ont interagi avec cette population pour la toute première fois. Tout au long de leur trajectoire menant vers Tessit, ils n'ont pas cessé de s'arrêter pour prendre attache avec les différentes couches rencontrées.

Arrivé à Temera, une petite localité située le long du fleuve Niger, à 10h10 du matin, il a fallu dégager un autre des VAB qui s'était embourbé. Une quinzaine de minutes plus tard, l'équipe avait atteint la destination finale, Tessit. Le capitaine Karim Camara, commandant de la compagnie des Forces Armées maliennes, a accueilli leurs frères d'armes à son poste de contrôle reliant Tessit à la frontière avec le Burkina Faso et le Niger. « Je salue votre arrivée ici chez nous. Cela nous reconforte énormément. Mon souhait est de pouvoir bénéficier de l'appui de la MINUSMA au moins une fois par mois », a-t-il déclaré.

La journée du mardi 4 avril a commencé par une rencontre d'échanges avec les autorités locales, la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes de la commune rurale de Tessit, focalisée notamment sur la dégradation de la situation sécuritaire, économique et sociale dans la zone. Le directeur de la seule radio communautaire et le commandant de FAMAs y ont aussi assisté. Le chef de mission et commandant du contingent nigérien de la MINUSMA a saisi cette opportunité pour exhorter la population à être vigilante et à collaborer avec les FAMAs.

Après cet échange jugé « fructueux » par Mahamoud Ag Mohamed, président du Conseil communal de la jeunesse de Tessit, les casques bleus se sont rendus au Centre de santé communautaire (CESCOM), où ils ont fait don de médicaments, avant d'offrir des consultations médicales gratuites au profit des enfants et femmes de la place. « La plupart des enfants souffrent du paludisme, de la fièvre typhoïde. Nos remerciements à la MINUSMA pour cette donation de médicaments », s'est réjoui Assaguid Ag Ahnasnatt, directeur technique du CESCOM.

A Tessit, les gardiens de la paix ont aussi offert des ballons de foot aux enfants « qui ne sont plus allés à l'école depuis plus de trois semaines, à la suite d'une grève illimitée décrétée par le Syndicat des Enseignants au niveau national », a regretté Soumana Almidou, régisseur à la Mairie de Tessit.

### ÉCOUTER LES POPULATIONS POUR MAXIMISER L'APPUI

Le mercredi 5 avril, à la tête d'une délégation, le représentant du Chef de Bureau de Gao, Christian Ouimet, est arrivé à Tessit à bord d'un hélicoptère, pour rencontrer les différentes couches de la population, mais aussi se rendre



compte du déroulement de l'opération Euphorbia-14. Les officiers en charge de la Cellule de Planification des opérations et des activités civilo-militaires du Secteur-Est de la Mission onusienne étaient également présents.

M. Ibrahim Ag Effanfané, Maire de la commune et son adjoint, Abdoul Malick ont accueilli la délégation de la Mission onusienne dans leur salle de réunion. Plusieurs notabilités de la place ainsi que les membres de la société civile y ont aussi assisté. Parmi les

sujets abordés figuraient, en particulier, la montée de la criminalité, le braquage, les vols de véhicules, la sécheresse, le manque d'emploi pour les jeunes, l'Accord de Paix, la Conférence d'Entente nationale. Le lieutenant-colonel Thomas Brucker, représentant le Commandant du Secteur-Est, a expliqué à l'audience, l'objectif de l'Opération Euphorbia-14 et ainsi que le résultat attendu.

S'inquiétant de l'insécurité grandissante dans sa zone, le maire-adjoint est d'avis que « le démarrage du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) pourrait être un début de solution à ce problème ». De son côté, le maire a plaidé pour « une assistance financière destinée en priorité aux petits projets générateurs d'emploi en faveur de la jeunesse pour résoudre le problème de banditisme ». Par ailleurs, il a salué l'opération de la MINUSMA dans sa zone. « C'est une initiative louable pour mettre fin à

l'insécurité » et a émis le vœu que « les FAMas puissent intensifier leurs patrouilles vers la frontière Burkina et Niger ».

Avant de regagner la cité des Askia, la délégation a aussi visité le CESCO, l'école franco-arabe, l'école fondamentale de Tessit, le marché public et le quartier général des FAMas. Et pour l'heure, Euphorbia-14 se poursuit sans relâche dans le Secteur-Est de la MINUSMA.





# EN BREF

## 3 AVRIL

A son arrivée au siège de l'ONU ce matin, le nouveau Chef des Opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, a tenu à rendre hommage aux Casques bleus et personnels des Nations unies qui ont perdu la vie au service de la paix, au Mémorial de l'Assemblée générale.



## 4 AVRIL

Lorsqu'un conflit prend fin, lorsque les armes se taisent, les mines, elles, continuent de semer leur terreur pendant des dizaines d'années. Elles empêchent les enfants de retourner à l'école, elles empêchent les agriculteurs de cultiver leurs terres, elles continuent de blesser et de tuer, aveuglément.

Depuis 20 ans, le Service de lutte anti-mines de l'ONU - UNMAS - se mobilise chaque jour pour éliminer les mines terrestres et les munitions non explosées, pour sauver des vies, et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire : <http://bit.ly/22WyKpc>



## COMMUNIQUÉS

### 5 AVRIL : COMMUNIQUÉ DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD BAMAKO, 3 ET 4 AVRIL 2017

En application des dispositions du chapitre 19, en ses articles 57 à 62 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et le règlement intérieur, le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) a tenu sa seizième session à l'ex-CRES, les 3 et 4 Avril 2017. Cette session intervient au lendemain des travaux de la Conférence d'Entente Nationale dont le Comité salue le caractère inclusif et constructif.

Le Comité a examiné et adopté l'ordre du jour soumis et qui portait essentiellement sur le suivi des recommandations de la réunion de Haut Niveau du CSA, du 10 février 2017, ainsi que sur l'évaluation de la Conférence d'Entente Nationale.

Le Comité a pris note des présentations du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme Institutionnelle et du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants concernant les actions du Gouvernement pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix, notamment l'installation des Autorités Intérimaires, la révision constitutionnelle, les échéances électorales à venir, l'opérationnalisation des arrangements sécuritaires dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou.

Concernant la période intérimaire, le Comité exhorte les Parties à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord, ainsi que de prendre la mesure de tout ce qui reste à faire. À cet égard, le Comité a salué la décision du Gouvernement d'allouer des fonds pour le fonctionnement des autorités intérimaires mises en place dans les régions de Kidal, Gao et Ménaka ainsi que l'installation de celles de Tombouctou et de Taoudéni prévue pour le 13 avril 2017.

Concernant les mesures sécuritaires, la CMA et la Plateforme se sont engagées à fournir la liste certifiée de leurs combattants dans les meilleurs délais pour les patrouilles mixtes de Tombouctou et de Kidal. De même, elles ont décidé de faire arrêter, par le Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC), les modalités de mise à disposition des équipements militaires prévus pour les patrouilles mixtes le plus rapidement possible. Le Comité salue l'engagement de la CMA à mettre le Camp 1 de Kidal, immédiatement, à la disposition de la MINUSMA pour réhabilitation au profit du MOC de Kidal. À cet effet, il a été décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre opérationnel le MOC de Kidal et de Tombouctou avant la fin du mois d'avril 2017.

Le Comité remercie les présidents des commissions nationales pour le DDR, la RSS et l'intégration des précisions apportées relatives à la mise en œuvre de leurs mandats respectifs. Le Comité encourage les Parties à œuvrer pour une plus grande inclusivité. De même, il salue la présentation du président de la Commission Vérité Justice et Réconciliation ainsi que son engagement à créer l'équilibre dans la représentativité des diversités au sein des antennes régionales de cette instance.

Le Comité a également pris note du consensus des parties maliennes à rendre opérationnel le cadre de concertation permanent sous l'égide du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et des outils de suivi et évaluation de ses décisions et recommandations.

La date de la prochaine session du CSA sera communiquée ultérieurement.





**12 AVRIL**  
Journée internationale du vol spatial habité



MINUSMA

Ensemble, réussir la paix

RETROUVEZ NOUS SUR :

-  <http://minusma.unmissions.org>
-  [facebook.com/minusma](https://facebook.com/minusma)
-  [www.flickr.com/photos/minusma](https://www.flickr.com/photos/minusma)
-  [twitter.com/UN\\_MINUSMA](https://twitter.com/UN_MINUSMA)
-  [www.youtube.com/minusma](https://www.youtube.com/minusma)
-  [https://www.instagram.com/un\\_minusma](https://www.instagram.com/un_minusma)



MIKADO FM

- Bamako 106.6 MHz
- Gao 94.0 MHz
- Kidal 94.0 MHz
- Menaka 94.0 MHz
- Mopti 91.8 MHz
- Tessalit 94.0 MHz
- Tombouctou 92.6 MHz

